



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 8 JUILLET 2025 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 8 juillet 2025, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2505-DM-518

- Immeuble concerné : 35A - 37, rue de Galais
Lot 3 005 569 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : R-2 140
- Nature de la dérogation : La demande vise à autoriser l'implantation d'un escalier principal en cour avant destiné à desservir un étage supérieur au rez-de-chaussée, à l'extérieur du bâtiment, représentant une dérogation à l'article 151 du Règlement RV-1441 sur le zonage.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'un escalier principal en cour avant destiné à desservir un étage supérieur au rez-de-chaussée, à l'extérieur d'un bâtiment pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 19 juin 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.45